



Numéro : 2024-01

Délégation de pouvoir – Structure organisationnelle

En vertu du projet de loi 3, *Loi de 2022 pour des maires forts et pour la construction de logements*, modifiant la *Loi de 2001 sur les municipalités*, je, **Mark Sutcliffe**, maire de la Ville d'Ottawa, délègue par la présente à la directrice municipale le pouvoir de déterminer la structure organisationnelle de la municipalité, conformément à l'alinéa 2 du paragraphe 284.13(1) de la *Loi de 2001 sur les municipalités*.

La présente délégation de pouvoir se substitue à la délégation de pouvoir du maire en date du 21 décembre 2022 (n° 2022-04), ainsi qu'à celle en date du 21 avril 2023 (n° 2023-11).

Elle entre en vigueur le 24 janvier 2024.

Fait à Ottawa, le 24 janvier 2024.

*Original signé par
Mark Sutcliffe*

Signature du maire
Mark Sutcliffe